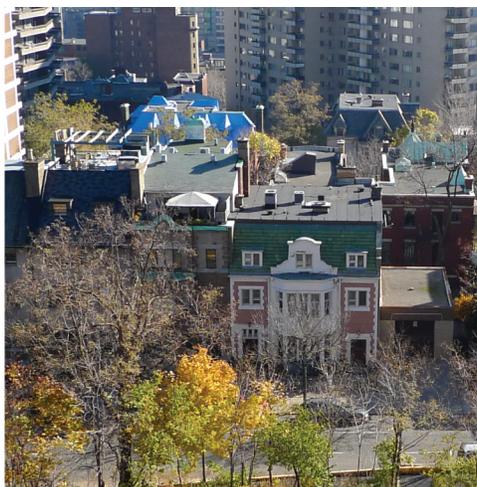


# CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL EN MILIEU URBAIN : ENJEUX ET OUTILS



CONSEIL  
DU PATRIMOINE  
DE MONTRÉAL

ACTES DU  
COLLOQUE

10 JUIN 2011



## **Actes du colloque**

Coordination et rédaction  
**José Froment et Marie Lessard**

Révision  
**Frédéric Simonnot**

Mise en page  
**Michèle Lavoie**

Graphisme de la page couverture  
**Isabelle Robida**

Crédits photographiques  
**Vincenzo D'Alto, CPM**

Partenaires  
**Direction des grands parcs et du verdissement, Ville de Montréal**  
**Direction de l'environnement et du développement durable, Ville de Montréal**

# Table des matières

<b>1. LE MOT DE LA PRÉSIDENTE .....</b>	<b>4</b>
<b>2. LE THÈME DU COLLOQUE.....</b>	<b>5</b>
<b>3. LE DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE .....</b>	<b>6</b>
<b>4. LES FAITS SAILLANTS DU COLLOQUE .....</b>	<b>9</b>
CONFÉRENCE 1. ACTION LOCALE POUR LA BIODIVERSITÉ, UN PROJET COLLECTIF .....	9
CONFÉRENCE 2. L'ÉCO-CAMPUS HUBERT REEVES, UN PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET TECHNOPARC MONTRÉAL .....	10
ATELIER 1. BONNES PRATIQUES DE GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT EN MILIEU URBAIN .....	12
ATELIER 2. LA MISE EN PLACE D'OUTILS DE PROTECTION DES MILIEUX NATURELS : DIFFÉRENTES APPROCHES UTILISÉES EN MILIEU MONTRÉALAIS .....	15
ATELIER 3. LE RÔLE DES FRICHES URBAINES DANS LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ .....	17
ATELIER 4. PRINCIPES ET OUTILS DE GESTION ÉCOLOGIQUE DES PARCS-NATURE APPLICABLES DANS LES PARCS LOCAUX ET AILLEURS EN MILIEU URBAIN .....	18
ATELIER 5. UN OUTIL CONVIVAL DE MOBILISATION DES CITOYENS AUTOUR DU VERDISSEMENT .....	20
ATELIER 6. LE PLAN DE FORESTERIE URBAINE : PRINCIPES GÉNÉRAUX ET AVENUES À EXPLORER À PARTIR D'ÉTUDES DE CAS EN MILIEU URBAIN .....	22
CONFÉRENCE DE CLÔTURE : PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : ÉTAT DES RÉFLEXIONS POUR INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (DD) DANS L'ADMINISTRATION MUNICIPALE MONTRÉLAISE .....	24
<b>5. CONCLUSION.....</b>	<b>29</b>

## Annexe

<b>LISTE DES PARTICIPANTS.....</b>	<b>31</b>
------------------------------------	-----------

## 1. Le mot de la présidente

Je suis fière de vous présenter les Actes du quatrième colloque du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM). Cette année, nous avons choisi de cibler le patrimoine naturel, ses enjeux, ses outils ainsi que les interventions visant à le conserver et à le mettre en valeur. Pourquoi le patrimoine naturel ? Il n'est pas évident d'associer nature et patrimoine, surtout en ville. On valorise généralement les éléments naturels pour la diversité écologique qu'ils procurent plutôt que pour leur contribution à la signification d'un milieu. On reconnaît de plus en plus que la topographie, la végétation et même la faune indigène contribuent à l'essence d'une ville ou d'un quartier, mais il est encore peu courant de miser sur la restauration des habitats naturels pour promouvoir le patrimoine.



Marie Lessard, présidente du Conseil du patrimoine de Montréal

Cela arrive pourtant! L'historien américain Andrew Hurley, dans un ouvrage récent sur la contribution de l'histoire publique à la revitalisation urbaine (*Beyond Preservation – Using Public History to Revitalize Inner Cities*, 2010), raconte que, dans le contexte de la réhabilitation urbaine de Détroit au tournant des années 1990, le mouvement de préservation historique de la ville a intégré l'environnement naturel dans sa mission. Sous les auspices du mouvement « *Greening of Detroit* », des citoyens et des gens d'affaires ont planté 40 000 arbres en quinze ans, en grande partie dans les quartiers historiques, associant la mémoire collective de la ville – la maladie des ormes hollandais ayant emporté un demi-million d'arbres entre 1950 et 1980 – à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Les arbres replantés ont en effet contribué à restituer le caractère urbain ancien et la canopée encourageant les piétons à flâner dans les rues, réanimant une forme de vie sociale qui avait aussi disparue.

Certes, la *Politique du patrimoine de Montréal* adoptée en 2005 mentionne le patrimoine naturel. Le mont Royal n'a-t-il pas été déclaré, également en 2005, Arrondissement historique et naturel ? Cependant, il reste beaucoup à faire en ce qui a trait à la gestion quotidienne de la nature dans les villes et les arrondissements de l'île et à la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine*. Notre colloque a visé à créer des ponts disciplinaires utiles à cet égard. Les nombreux échanges entre les participants, venus de divers horizons disciplinaires, témoignent du fait que la nature est déjà admise comme partie prenante de l'environnement urbain et qu'il faut multiplier les initiatives, surtout au niveau local, pour en faire un véritable patrimoine urbain.

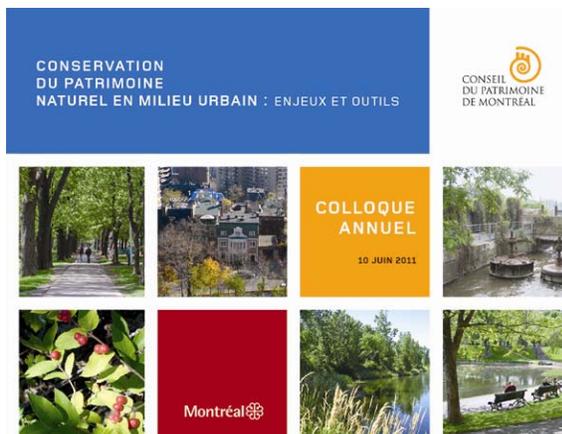
Les Actes du colloque présentent une synthèse des exposés et des discussions. Ils sont, avec toutes les présentations, disponibles sur le site Internet du CPM à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/cpm](http://www.ville.montreal.qc.ca/cpm)

A handwritten signature in black ink that reads "Marie Lessard".

Marie Lessard

## 2. Le thème du colloque

Intitulé « *Conservation du patrimoine naturel en milieu urbain : outils et actions* », le quatrième colloque annuel du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) s'est tenu le 10 juin 2011. Ce thème était particulièrement approprié cette année, Montréal ayant été, du 22 au 26 août, la première ville nordique hôte du Sommet Mondial Écocité 2011, neuvième édition de cet événement international.



L'objectif général du colloque était d'amener les acteurs municipaux de l'aménagement des quartiers et espaces verts montréalais à échanger sur le patrimoine naturel comme facteur de transformation graduelle de nos grandes villes en « écocités ». La programmation visait, dans un premier temps, à dresser un portrait diversifié des stratégies et des outils développés à Montréal et ailleurs. Dans un deuxième temps, on souhaitait susciter la discussion sur les deux enjeux suivants : Comment la Ville de Montréal peut-elle jouer son rôle de propriétaire et de gestionnaire exemplaire d'une diversité de milieux naturels alors que leur conservation, leur mise en valeur

et leur gestion sont assumées à l'échelle locale ? Comment mettre les citoyens à contribution dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel ? Ainsi, les thèmes qui ont tracé les grandes lignes de la programmation s'inscrivent dans les stratégies de conservation du patrimoine naturel exposées dans la *Politique du patrimoine de Montréal*. Il s'agit de la gestion écologique, de l'acquisition de milieux naturels et des outils complémentaires nécessaires, de même que des techniques d'aménagement, en particulier celles qui sont associées aux infrastructures vertes et à la gestion durable des eaux de ruissellement. Ces thèmes ont été abordés dans les conférences d'ouverture comme dans les six ateliers thématiques.

Près d'une centaine de personnes, soit des élus et des fonctionnaires de la Ville de Montréal et des autres villes de l'agglomération montréalaise (voir liste en annexe), ont été réunies dans l'Édifice Gaston-Miron où loge le CPM. La journée a été présidée par Michel Lamontagne, vice-président du CPM, avec la collaboration de trois présidents d'atelier également membres du CPM : Jacques Brisson, Julie St-Arnault et Marie Lessard.



Michel Lamontagne, vice-président du Conseil du patrimoine de Montréal

## 3. Le déroulement de la journée

### I. Introduction et mots de bienvenue

Marie Lessard, présidente du CPM, a souhaité la bienvenue aux participants, puis présenté le contexte, les objectifs et le programme du colloque. Elle a également lu aux participants l'allocution de M<sup>me</sup> Helen Fotopulos, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine et de la condition féminine, celle-ci n'ayant pu être présente.

M<sup>me</sup> Fotopulos y soulignait d'abord la qualité des échanges qui caractérisent les colloques annuels du CPM et se réjouissait que l'accent soit mis en 2011 sur la conservation du patrimoine naturel en milieu urbain, dans l'attente du Sommet mondial Écocité 2011, l'occasion de présenter nos initiatives novatrices, d'échanger et de partager nos meilleures pratiques. Pour elle, c'est en empruntant les différentes avenues proposées par Montréal, autant dans son *Plan de développement durable* que dans sa *Politique du patrimoine*, que l'on peut faire naître des initiatives convergeant vers le développement d'une métropole du 21<sup>e</sup> siècle, une ville dynamique à l'échelle humaine et une ville où il fait bon vivre.

### II. Deux conférences d'introduction

#### Conférence 1. Action locale pour la biodiversité, un projet collectif

Sabine Courcier, conseillère en aménagement, Direction des grands parcs et du verdissement, Ville de Montréal

#### Conférence 2. L'Éco-campus Hubert Reeves, un partenariat entre la Ville de Montréal et Technoparc Montréal

Mario Monette, président-directeur général, Technoparc Montréal

### III. Ateliers thématiques, partie 1

#### Atelier 1. Bonnes pratiques de gestion des eaux de ruissellement en milieu urbain

Isabelle Boucher, urbaniste et conseillère à la recherche, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, gouvernement du Québec

#### Atelier 2. La mise en place d'outils de protection des milieux naturels : différentes approches utilisées en milieu montréalais

Pierre Legendre, conseiller en planification, Bureau du plan, Ville de Montréal

#### Atelier 3. Le rôle des friches urbaines dans la conservation de la biodiversité

Jacques Brisson, chercheur à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV), Université de Montréal, membre du CPM

## IV. Ateliers thématiques, partie 2

### Atelier 4. Principes et outils de gestion écologique des parcs-nature applicables dans les parcs locaux et ailleurs en milieu urbain

Sylvie Comtois, conseillère en planification, Division de la Gestion des grands parcs, Ville de Montréal

### Atelier 5. Un outil convivial de mobilisation des citoyens autour du verdissement

Pierre Bélec, Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi)

### Atelier 6. Le plan de foresterie urbaine : principes généraux et avenues à explorer à partir d'études de cas en milieu urbain

Carole Labrecque, chargée de projets en aménagement paysager écologique, Nature-Action Québec

## V. Synthèse et faits saillants du colloque

Séance animée par Michel Lamontagne, président du colloque, avec la collaboration de Jacques Brisson, Julie St-Arnault et Marie Lessard

## VI. Conférence de clôture d'atelier aux participants.

### Plan de développement durable : État des réflexions pour intégrer le développement durable dans l'administration municipale montréalaise

Danielle Lussier, Chef de division, Développement durable, Direction de l'environnement et du développement durable, Ville de Montréal

François Miller, Chef d'équipe, coordination - Développement durable, Direction de l'environnement et du développement durable, Ville de Montréal



Trois vues d'activités proposées au colloque annuel 2011. À gauche, les conférences d'ouverture et de clôture ont eu lieu dans l'atrium de l'Édifice Gaston-Miron. Au centre, Carole Labrecque, de Nature Action Québec, conférencière de l'atelier thématique 6, accompagnée de Julie St-Arnault, membre du CPM et modératrice de cet atelier. À droite, Jacques Brisson, membre du CPM, présente sa synthèse d'atelier aux participants.

## VII. Mots de la fin

Marie Lessard, présidente du CPM, et Alan DeSousa, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, vice-président du comité exécutif, responsable du développement économique et du développement durable

Pour clore une journée d'échanges portant sur la conservation du patrimoine naturel, le CPM était heureux d'inviter M. Alan DeSousa, responsable du développement durable à la Ville, à s'adresser aux participants. M. DeSousa a d'abord remercié le CPM pour l'initiative de tenir son colloque annuel 2011 autour du thème de la conservation du patrimoine naturel montréalais. Il a rappelé que les actions locales étaient tout aussi importantes que celles d'envergure, et qu'à ce titre les outils et actions présentés et discutés tout au long de la journée étaient d'une grande pertinence. Il a remercié les participants de se préoccuper de leur ville et de contribuer activement à la développer pour le bien de la collectivité et des générations futures.



Alan DeSousa, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

## 4. Les faits saillants du colloque

Cette section contient un résumé des exposés de la journée (lesquels peuvent également être consultés sur le site Internet du CPM) et des discussions subséquentes<sup>1</sup>. Les principaux enjeux sont ensuite rassemblés dans une synthèse globale.

### Conférence 1. Action locale pour la biodiversité, un projet collectif

Sabine Courcier, conseillère en aménagement, Direction des grands parcs et du verdissement, Ville de Montréal

#### Bref résumé de la conférence

Après avoir abordé certains enjeux posés par la perte de biodiversité en milieu urbain, Sabine Courcier présente les grandes lignes du plan d'action montréalais dans le cadre de l'initiative Action locale pour la biodiversité<sup>2</sup> (*Local Action for Biodiversity* ou LAB), comportant cinq étapes à réaliser entre 2011 et 2013. Elle dévoile certains faits saillants de l'inventaire de la biodiversité montréalaise qui est en cours dans le cadre de ce plan d'action, de même que les modalités de gestion envisagées par la Ville. Elle souligne que les particularités caractérisant les milieux urbains, telles que les températures plus élevées, la minéralisation, les sols déstructurés et contaminés, la pollution lumineuse et atmosphérique ou la fragmentation des milieux naturels, sont compensées par la présence d'aires très intéressantes, dont certaines sont spécifiques au territoire montréalais. On y trouve en effet une mosaïque de milieux, espaces ouverts, boisés, prairies, friches, milieux rocheux, espaces verts, qui contribuent à une certaine richesse en matière de biodiversité.

La Ville de Montréal n'a pas encore déterminé les stratégies qu'elle entend adopter – l'élaboration



Sabine Courcier, conseillère en aménagement

d'une stratégie, l'étape 3 du plan d'action, doit être terminée en 2012. Toutefois, M<sup>me</sup> Courcier peut déjà annoncer que la stratégie misera en partie sur les aménagements favorisant une meilleure cohabitation entre végétation et piétons. Elle présente enfin quelques projets inspirants à l'appui de cette vision, soit la Promenade plantée de Paris, le Jardin de la biodiversité de Cape Town en Afrique du Sud et les corridors forestiers le long des voies ferrées de Bruxelles en Belgique.

<sup>1</sup> Nous n'avons pu identifier l'ensemble des participants à la discussion. Aussi, seuls les conférenciers sont nommés dans cette synthèse.

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur cette initiative, voir : <http://www.iclei.org/index.php?id=lab>

## **Faits saillants de la discussion**

### **Vers une définition du patrimoine naturel montréalais**

Une participante questionne M<sup>me</sup> Courcier sur la définition du patrimoine naturel utilisée à la Ville. Inclut-elle seulement la faune et la flore indigènes, ou bien également les milieux humides, les forêts matures, etc. ? Selon M<sup>me</sup> Courcier, la question est complexe, car le patrimoine naturel montréalais comprend une diversité d'habitats, qui seront tous inclus dans l'inventaire de la biodiversité montréalaise produit dans le cadre du plan d'action. Une attention toute particulière sera certes accordée aux territoires recelant une végétation indigène et des espèces vulnérables. Toutefois, la notion de patrimoine implique aussi la relation affective que les citoyens entretiennent avec leur environnement, d'où l'importance d'élargir la vision des responsables de la stratégie montréalaise. M<sup>me</sup> Courcier souligne l'importance de développer une vision adaptée à la diversité des milieux d'un territoire donné et incluant les friches et les parcs aménagés (voir sa présentation pour plus d'information à ce sujet). Selon elle, il s'agit d'un

des principaux défis de la stratégie pour la protection de la biodiversité

La question des espèces végétales envahissantes soulève aussi des commentaires. Si celles-ci doivent généralement être combattues, sinon éliminées, il reste que certaines espèces exotiques font partie de la culture des Montréalais et doivent aussi être considérées. Un participant mentionne par exemple le boisé du collège Marianopolis sur le mont Royal; celui-ci est exclu des inventaires sur la biodiversité de la montagne, mais compte tenu de la diversité d'arbres matures et d'espèces exotiques qu'il contient – dont certaines peuvent même être envahissantes –, il possède au moins une valeur paysagère. Tout en limitant la propagation d'espèces envahissantes comme l'érable de Norvège, il importe donc de prendre en compte les milieux naturels « artificiels » ou anthropiques sur la montagne et les rôles que ceux-ci jouent auprès de la population. On souligne donc l'intérêt d'intégrer la dimension paysagère à la notion de patrimoine naturel et de considérer l'espèce humaine comme un élément contribuant à la biodiversité.

## **Conférence 2. L'Éco-campus Hubert Reeves, un partenariat entre la Ville de Montréal et Technoparc Montréal**

Mario Monette, président-directeur général, Technoparc Montréal

### **Bref résumé de la conférence**

Mario Monette présente un projet d'« éco-campus » à proximité de l'aéroport Montréal-Trudeau et du futur parc-nature des Sources, au cœur du Campus Saint-Laurent de Technoparc Montréal<sup>3</sup>. En plus de l'éco-campus qui occupera une superficie totale de 21 hectares, 10 hectares de milieux humides seront conservés, un facteur clé de la viabilité des milieux naturels du futur parc-nature des Sources. Grâce à

une collaboration étroite entre la Ville de Montréal et Technoparc Montréal, une approche novatrice a été utilisée pour élaborer le plan d'ensemble de l'éco-campus, à tel point que le célèbre astrophysicien Hubert Reeves a accepté de parrainer le projet, estimant qu'il contribue à une « trame de biodiversité »<sup>4</sup>. Le concept paysager élaboré préalablement à l'implantation du campus

<sup>3</sup> Pour plus d'information sur ce campus, voir : <http://www.technoparc.com/zone-internationale-environnementale.html>

<sup>4</sup> Pour plus d'information sur ce concept, on peut lire la publication disponible à l'adresse suivante : [developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PlaquetteTVB.pdf](http://developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PlaquetteTVB.pdf).



Mario Monette, président-directeur général, Technoparc Montréal

industriel permet de développer le site en évitant d'affecter le milieu humide. Ce dernier sera géré de manière à maintenir un apport en eau suffisant durant toute l'année.

### **Faits saillants de la discussion**

#### **Une gestion en partenariat**

Interrogé sur les liens développés entre l'arrondissement de Saint-Laurent et le Technoparc pour la gestion du site, M. Monette précise que son organisme relève du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, qui finance ses activités. Cependant, c'est la réglementation de l'arrondissement qui régit les modalités de la construction et du développement sur son territoire, et les aménagements du Technoparc doivent s'y conformer. L'arrondissement apporte également un soutien technique.

#### **La viabilité des infrastructures vertes**

Une participante s'interroge sur la viabilité à long terme des infrastructures vertes qui seront implantées sur le site, telles que les noues aménagées en bordure de route, et sur les mesures envisagées pour pérenniser la conservation des milieux naturels. M. Monette souligne que, dans le cadre de ce projet, les biologistes et les ingénieurs

ont généralement eu des avis opposés sur les techniques et structures à utiliser. Il s'agit de méthodes innovatrices dont les rendements à long terme sont difficiles à prévoir.

#### **La pérennité des initiatives de conservation des milieux naturels**

Deux participants s'interrogent sur les moyens permettant de soustraire du développement les superficies qu'on souhaite protéger. Technoparc Montréal travaille de concert avec l'arrondissement pour élaborer un plan de gestion à long terme du territoire, principalement pour assurer la protection des milieux humides. Pour M. Monette, si le bail emphytéotique conclu entre Technoparc Montréal et l'aéroport Montréal-Trudeau pour l'utilisation du site ne s'étend que sur 40 ans, il n'en demeure pas moins que les milieux naturels protégés sont exclus du développement en raison du cadre réglementaire développé pour la conservation des milieux humides par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) du gouvernement du Québec. Par ailleurs, les milieux humides non inclus dans le projet de conservation ont été cédés à la Ville pour leur transformation en parcs et leur protection dépend des ententes conclues avec les propriétaires riverains et les usagers.

L'inscription de ces milieux naturels au Répertoire des milieux naturels de Montréal (en cours d'élaboration, voir à ce sujet l'exposé de P. Legendre) favorisera leur conservation à long terme. Toutefois, l'éternel problème des contraintes budgétaires, qui entraîne un manque de suivi de la performance des projets par les villes, demeure un enjeu de taille. Selon une participante, les principaux risques associés au manque de suivi sont la propagation des espèces envahissantes et la formation de sentiers spontanés qui menacent la viabilité des écosystèmes.

## La vision durable de l'éco-campus, un argument de vente ?

On demande si l'imposition d'une vision environnementale aux futurs locataires du Technoparc est susceptible d'influencer le taux de location sur le site. Selon M. Monette, même si plusieurs entreprises ont démontré un intérêt pour le projet d'éco-campus, peu d'entre elles sont réellement prêtes à vivre avec les contraintes qui y sont associées, telles que l'augmentation du coût de location des espaces et les modifications des habitudes de transport des employés, d'autant plus que la desserte en transport collectif est inadéquate dans ce secteur. L'organisme a mis sur pied un comité technique pour la gestion du transport en commun et, à la suite des quelques améliorations apportées, note déjà une augmentation de l'achalandage. M. Monette conclut en disant que,

même si les mentalités changent très lentement, le secteur immobilier devra se transformer pour incorporer la dimension environnementale. Selon lui, si le projet de l'Éco-campus se démarque pour l'instant, il pourrait constituer la norme dans quelques années.

Enfin, on demande pourquoi les gestionnaires du Technoparc ont choisi d'intervenir principalement pour la conservation des milieux humides. M. Monette précise qu'il s'agit de choix dictés par la réglementation du MDDEP. Par ailleurs, comme ceux-ci ne pouvaient être conservés dans leur totalité en raison de leur grande superficie, des priorités ont dû être établies. Aucune intervention n'est prévue à court ou à moyen termes pour modifier les habitats naturels, sauf pour éradiquer des espèces végétales envahissantes.

\*\*\*\*\*

## Ateliers thématiques, partie 1

### Atelier 1. Bonnes pratiques de gestion des eaux de ruissellement en milieu urbain

Isabelle Boucher, urbaniste et conseillère à la recherche, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, gouvernement du Québec

#### Bref résumé de la présentation

Isabelle Boucher présente d'abord la collection *Planification territoriale et développement durable*, une série de guides de bonnes pratiques publiée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) depuis 2009. À l'aide d'exemples de pratiques québécoises novatrices, ces guides font la promotion de stratégies durables de développement auprès des municipalités locales et régionales (les MRC), des communautés métropolitaines et des conférences régionales des élus (CRÉ). M<sup>me</sup> Boucher présente ensuite plus spécifiquement

le guide portant sur *La gestion durable des eaux de pluie* (I. Boucher, 2010). Elle dresse la liste des principes associés spécifiquement à la démarche de gestion durable des eaux de pluie (GDEP), ainsi que des mesures présentées dans le guide. Elle présente les outils disponibles, tels que les outils de planification territoriale, les règlements, les moyens de promotion et de sensibilisation, de même que les incitatifs fiscaux et financiers. Elle termine avec des exemples de bonnes pratiques de GDEP, de l'échelle de la parcelle à celle du quartier, mises en place récemment dans des municipalités québécoises.

## **Faits saillants de la discussion**

### **Le traitement des sédiments et autres aspects techniques**

Des participants ont demandé des éclaircissements sur certains outils de gestion des eaux de pluie présentés par M<sup>me</sup> Boucher. La première question porte sur les polluants transportés par les eaux de pluie et, plus largement, sur la gestion des sédiments accumulés dans les bassins de sédimentation. Des études ont-elles été effectuées sur la possible contamination de la nappe phréatique par les eaux de pluie ? Où vont les polluants ? Que faut-il faire avec les sédiments ? Doivent-ils être décontaminés ? Selon M<sup>me</sup> Boucher, il existe un dispositif, appelé « *Stormceptor* », qui capte et recueille les polluants présents dans les eaux de pluie qui se retrouvent dans les bassins de rétention des eaux. Sur le long terme, certaines plantes, champignons ou microorganismes peuvent également assimiler les polluants et décontaminer les sols par le biais de techniques diverses comme la bioremédiation<sup>5</sup> et la phytoremédiation<sup>6</sup>. À la suite du colloque, M<sup>me</sup> Boucher nous a fait part d'autres données obtenues de la Direction des politiques de l'eau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Elle a confirmé que les sédiments retirés des bassins de rétention pouvaient être acheminés vers des sites d'enfouissement à certaines conditions<sup>7</sup>. Signalons aussi que des entreprises se spécialisent dans le dragage des bassins de rétention et

peuvent « entreposer et traiter les sédiments dans des sacs de géotextile pour les assécher directement sur le site ou, encore, sur un emplacement avoisinant »<sup>8</sup>.

### **Des avantages économiques réels ?**

Des spécialistes de la Ville aimeraient intégrer des outils de captage des eaux de pluie dans les aménagements à réaliser sur un tronçon de la rue Ontario, en processus de revitalisation. Ils invoquent certains des avantages de la GDEP cités par M<sup>me</sup> Boucher, notamment que les coûts reliés à la construction et à la gestion de ces infrastructures seraient moindres et qu'en outre ces infrastructures augmenteraient les revenus fonciers. Ils se demandent s'il existe des études d'évaluation des coûts de ces infrastructures permettant de démontrer leur intérêt au plan économique. Si oui, ces études sont-elles adaptées au contexte urbain ou ciblées pour la banlieue ? M<sup>me</sup> Boucher signale qu'une étude effectuée par une agence américaine, la *United States Environmental Protection Agency* (EPA), fait état de 17 projets d'infrastructures vertes ayant contribué, de manière variable, à réduire les coûts de construction des projets<sup>9</sup>.

### **La diffusion et le partage de l'information sur les nouvelles techniques**

On demande si l'information disponible sur la GDEP est rassemblée et accessible. M<sup>me</sup> Boucher répond que si de nombreuses recherches sont réalisées,

<sup>5</sup> Utilisation d'organismes vivants, en particulier de microorganismes, pour réduire ou éliminer des polluants spécifiques (hydrocarbures, acides, insecticides, etc.) dans différents milieux (Source : Office québécois de la langue française).

<sup>6</sup> Ensemble des processus employés dans la décontamination des sols et des eaux souterraines qui utilisent des végétaux supérieurs afin d'extraire, de détruire ou de stabiliser les contaminants (Source : Office québécois de la langue française).

<sup>7</sup> Les boues ne doivent pas contenir de liquide libre et doivent présenter une siccité inférieure à 15 %.

<sup>8</sup> Source (en ligne): [ecotec.ca/services/le-dragage-de-bassins-retention](http://ecotec.ca/services/le-dragage-de-bassins-retention) (page consultée le 28 juin 2011).

<sup>9</sup> Le guide *La gestion durable des eaux de pluie* fait référence à ces projets : « Dans la plupart des 17 projets analysés par l'EPA, des économies de 15 à 80 % ont été réalisées lors de la construction. Les réductions de coûts sont liées aux travaux limités de nivellement des sols, au remplacement des conduites pluviales par des fossés naturels et des étangs ainsi qu'à la réduction des superficies pavées. » (Boucher, 2010, p. 18).

notamment aux États-Unis et en Scandinavie, elles portent effectivement sur des contextes différents d'ici (sols, climats, etc.) et sont parfois difficilement transposables. Il serait utile de disposer de recherches traitant spécifiquement des modes d'adaptation à notre contexte des outils et techniques élaborés ailleurs dans le monde. Comme des subventions sont offertes pour la réalisation d'infrastructures vertes mais que peu de financement est alloué au suivi des projets, on observe des lacunes au niveau de la gestion et de la diffusion de l'information.

On demande si l'implication du MAMROT dans ce dossier se poursuivra au-delà de la publication du guide *La gestion durable des eaux de pluie*. La réponse est positive : le MAMROT continuera à soutenir les municipalités dans leurs démarches, en intégrant davantage la consultation publique aux projets. Le suivi des projets en cours est également prévu.

### **À quoi attribuer les résultats décevants de certains aménagements de GDEP ?**

Un participant relate que de nombreux problèmes ont été rencontrés au sein d'un projet pilote de terre-plein central incluant un dispositif de captation de l'eau de pluie, réalisé dans le cadre du réaménagement de la rue Chabanel entre la rue Meilleur et le boulevard Saint-Laurent. Selon lui, les plus importants sont la difficulté d'effectuer un suivi de la performance du système de captation, l'absence de règlements municipaux adaptés à ce type d'intervention, le cloisonnement des expertises impliquées dans le projet et le manque d'information disponible sur la technique de captation utilisée.

Une des initiatives présentées par M<sup>me</sup> Boucher (fiche 8, p. 84 du Guide), soit le récent Plan directeur de la municipalité de Lac-Brome sur le contrôle des apports en éléments nutritifs, a également suscité plusieurs commentaires. Le lac Brome s'étend sur le territoire de plusieurs municipalités et on signale qu'il y a eu un manque de communication et de concertation dans la gestion des aménagements. De plus, on rappelle que, compte tenu de l'absence de formation des personnes responsables du suivi et du manque de connaissances sur l'entretien des infrastructures, les aménagements réalisés (bassins de rétention, marais filtrants, etc.) ont lentement disparu et les sites se sont transformés en friches. Enfin, on a observé au cours de l'été 2010 que le lac se vidait graduellement, l'arrivée des eaux y étant retardée à cause des dispositifs mis en place pour le contrôle des apports en éléments nutritifs. Selon un participant, les infrastructures vertes doivent viser le maintien d'un certain équilibre : « Il vaut mieux avoir de l'eau sale que de ne pas avoir d'eau du tout. » En somme, dans le cas des aménagements réalisés par la municipalité de Lac-Brome, plusieurs facteurs se sont conjugués pour réduire à néant l'utilité des aménagements réalisés.

Quant au *Stormceptor*, un tel dispositif a été implanté à l'Île-Bizard. Selon M<sup>me</sup> Boucher, il serait devenu inaccessible, des résidences ayant tout simplement été construites par-dessus, ce qui démontre à la fois le manque de connaissances de base sur les dispositifs de GDEP et d'évidents problèmes de communication.

### **Autres questions et commentaires**

On demande si les aménagements présentés dans le guide *La gestion durable des eaux de pluie* sont adaptés à des milieux relativement denses comme ce qui existe dans la Ville de Westmount où, de surcroît, plusieurs rues se terminent en cul-de-sac. Les cas de Portland (*Grey to green*<sup>10</sup>) et de San Francisco (*Better streets*<sup>11</sup>) sont cités comme des précédents pertinents.

On demande si le MAMROT a le pouvoir d'imposer aux municipalités des interventions de GDEP comme des fossés filtrants et des toits verts.

M<sup>me</sup> Boucher répond que celui-ci crée, à l'intention des municipalités, des outils d'information qui contiennent des exemples concrets dont celles-ci peuvent s'inspirer pour atteindre leurs objectifs. Les municipalités peuvent notamment utiliser leur réglementation pour imposer certains aménagements.

Enfin, on note que la sensibilisation et la participation de la population sont des facteurs importants pour améliorer la performance de ce mode de gestion.

\*\*\*\*\*

## **Atelier 2. La mise en place d'outils de protection des milieux naturels : différentes approches utilisées en milieu montréalais**

Pierre Legendre, conseiller en planification, Bureau du plan, Ville de Montréal

### **Bref résumé de la présentation**

Pierre Legendre commence son exposé par un bref retour sur les grandes lignes de la *Politique des milieux naturels* adoptée par la Ville de Montréal en 2004, puis les différentes approches de protection mises en application par la Ville à l'aide d'exemples récents. Ces approches sont la planification concertée avec les promoteurs, l'utilisation de la réglementation environnementale du gouvernement du Québec et de la réglementation d'urbanisme des municipalités, le financement des infrastructures, les outils fiscaux et l'acquisition de propriétés privées. M. Legendre traite ensuite de l'intendance des sites de conservation. Enfin, il présente le

Répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal, en cours d'élaboration. Ce Répertoire, une première dans le monde municipal québécois, comprendra les sites municipaux (parcs-nature et autres grands parcs d'agglomération, parcs gérés par les villes et parcs locaux), les sites gouvernementaux (refuges fauniques, habitats menacés, etc.) et les sites privés (lots avec servitude de conservation, sites possédant un statut de paysage humanisé, etc.). Les premières inscriptions au Registre sont prévues d'ici à la fin de l'année 2011.

<sup>10</sup> Pour plus d'information, voir (en ligne) : [portlandonline.com/bes/index.cfm?c=47203](http://portlandonline.com/bes/index.cfm?c=47203)

<sup>11</sup> Pour plus d'information, voir (en ligne) : [sf-planning.org/ftp/BetterStreets/index.htm](http://sf-planning.org/ftp/BetterStreets/index.htm)

## **Faits saillants de la discussion**

### **Les avantages de la planification concertée**

Interrogé sur la portée de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), M. Legendre confirme que les projets immobiliers prévoyant la construction d'infrastructures collectives (égouts, aqueducs, réseaux électriques, routes, etc.) doivent recevoir un certificat d'autorisation du MDDEP. Toutefois, seul le milieu aquatique est protégé en vertu de cet article. Ainsi, un promoteur qui souhaiterait raser un boisé mature ne serait pas soumis à une telle procédure. La responsabilité d'encadrer ce type d'intervention revient donc aux municipalités, qui peuvent utiliser leur réglementation d'urbanisme. On voit donc l'intérêt de former un partenariat promoteur-Ville-MDDEP pour développer les projets. M. Legendre est convaincu que la planification concertée avec les promoteurs représente la voie d'avenir en matière de conservation des milieux naturels – beaucoup plus que les outils légaux, qu'il estime de portée plus limitée. Par ailleurs, de nombreux défis demeurent, notamment quant à la protection des milieux vulnérables situés dans les banlieues de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

### **L'intérêt des dons écologiques**

M. Legendre précise que les dons écologiques, tels que les servitudes de conservation, comportent des avantages fiscaux pour les promoteurs. D'autre part, ces dons sont assortis de conditions de perpétuité, contenues dans l'entente intervenue entre un promoteur et un organisme de conservation. Ce caractère perpétuel du don écologique demeure lorsque la servitude est transférée à la municipalité.

### **La complexité de l'évaluation des services écologiques**

Pour mesurer la valeur des services écologiques rendus par les écosystèmes urbains, M. Legendre se réfère à des études quantifiant l'augmentation de la valeur foncière des terrains situés à proximité des espaces verts<sup>12</sup>. Il note qu'il s'agit d'une question difficile; si on s'accorde généralement sur le fait que les espaces verts présentent des avantages pour les propriétaires voisins, on n'est pas en mesure de leur attribuer une valeur monétaire précise.

### **Le Répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal, un outil de sensibilisation prometteur**

M. Legendre indique que, pour être inscrit au futur Répertoire, un site municipal devra satisfaire à trois conditions : (1) répondre à la définition d'aire protégée retenue par l'UICN (2008); (2) contenir au moins 75 % d'espaces à prédominance naturelle sur lesquels sera appliquée une gestion écologique et où on respectera le principe d'aucune perte nette d'habitat; (3) être caractérisé par un zonage particulier de conservation (avec des restrictions quant aux usages autorisés par la réglementation). L'inscription d'un site au Répertoire constitue une sorte de « label » qui présente plusieurs avantages : comme le site fait l'objet d'un plan de gestion écologique, un programme de suivi doit être mis en place. De plus, le principe qui interdit la perte nette d'habitat permettra d'éviter le grignotement progressif du milieu naturel.

\*\*\*\*\*

---

<sup>12</sup> Le numéro de mars 2011 de la revue *Québec en forme* traite de l'état actuel de la recherche sur la valeur économique des installations extérieures de loisirs, des espaces verts et des aménagements favorables à la marche. On peut le consulter à l'adresse suivante : [quebecenforme.org/media/5872/04\\_faits\\_saillants\\_de\\_la\\_recherche.pdf](http://quebecenforme.org/media/5872/04_faits_saillants_de_la_recherche.pdf)

### Atelier 3. Le rôle des friches urbaines dans la conservation de la biodiversité

Jacques Brisson, chercheur à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) de l'Université de Montréal, membre du CPM

#### **Bref résumé de la présentation**

Jacques Brisson divise sa présentation en trois parties. Il traite en premier lieu de la vision traditionnelle des milieux naturels en dressant le portrait d'un écosystème montréalais « idéal ». Il s'agirait sans doute d'une forêt peu perturbée et peu affectée par l'action humaine, située au bord du fleuve et caractérisée par des espèces végétales diversifiées. Cette forêt maintiendrait des processus écologiques naturels. La gestion d'un tel écosystème consisterait notamment à encadrer la tenue de certaines activités et la construction d'infrastructures (bâtiments, sentiers) de manière à maintenir l'intégrité écologique du milieu. Les principales menaces pesant sur son intégrité écologique seraient les activités humaines (affectant directement ou indirectement le milieu), le morcellement des milieux naturels et l'introduction d'espèces invasives (pathogènes, essences végétales exotiques, insectes tels que le longicorne asiatique). Il expose également les grandes lignes d'un « Nouvel écosystème » (*Novel ecosystem*), défini comme un écosystème très fortement influencé par l'action humaine sans être sous la gestion de l'homme<sup>13</sup>.

M. Brisson présente ensuite un cas montréalais représentatif de ce type d'écosystème, le parc du Boisé-Jean-Milot, un ancien dépotoir devenu un parc en 2005. Ce parc comprenait alors peu d'arbres mais plusieurs espaces ouverts. Dans le cadre de l'implantation du parc-nature, une stratégie a été élaborée, comprenant l'introduction

d'espèces indigènes, le contrôle des espèces envahissantes, l'amélioration de la qualité des sols. Cette stratégie a été complétée par un plan d'aménagement et un programme d'interprétation. Ce parc est représentatif d'une nature en pleine évolution. La valeur du patrimoine naturel qu'on y retrouve est limitée, car il s'agit d'un écosystème hybride, adapté aux conditions difficiles du milieu, d'où l'intérêt d'y appliquer le concept de Nouvel écosystème. L'exemple du parc du Boisé-Jean-Milot illustre l'intérêt de revoir notre conception de la biodiversité urbaine en y intégrant dans certains cas des écosystèmes nouveaux, ce qui n'entraîne pas de modifications dans la vision conventionnelle de l'aménagement des écosystèmes naturels, mais la complète lorsque la situation l'exige.

Selon Jacques Brisson, il y a de la place en ville pour des milieux « hybrides » moins riches au plan écologique mais rendant d'autres services écologiques (paysage, récréation, captage de la pollution, gestion durable de l'eau de pluie, etc.). Toutefois, ces milieux doivent faire l'objet de réflexions quant aux objectifs à viser à long terme dans le cadre de leur gestion. Il est également important d'évaluer leurs impacts négatifs potentiels sur les milieux naturels environnants qui possèdent une valeur écologique reconnue, notamment en contribuant à la propagation d'espèces envahissantes.

<sup>13</sup> Pour plus d'information sur ce concept, on peut consulter l'article suivant (en ligne, en langue anglaise) : [ddr.nal.usda.gov/bitstream/10113/143/1/IND43920256.pdf](http://ddr.nal.usda.gov/bitstream/10113/143/1/IND43920256.pdf)

## **Faits saillants de la discussion**

### **La gestion des écosystèmes hybrides urbains**

La présentation suscite des commentaires sur certains enjeux posés par ce type d'écosystème. On souligne d'abord que plus il y a d'arbres et moins il y a d'espaces ouverts, plus la question de la sécurité se pose et devient un enjeu dans l'aménagement du milieu. La question de la composition des réseaux écologiques se pose également. Comme le parc est isolé, il serait préférable de l'intégrer dans un réseau plus vaste, mais cela pourrait avoir des impacts négatifs sur les

milieux naturels environnants qui possèdent une valeur écologique reconnue. Comment évaluer ces impacts ? Comment les prévenir ? Il s'agit de milieux complexes possédant des caractéristiques uniques. La réflexion dont ils font l'objet doit donc être spécifique. Plusieurs questions s'imposent alors : Est-ce qu'on accepte cet « écosystème » tel qu'il est et, si oui, le gère-t-on de manière à le maintenir ainsi ? Veut-on au contraire le changer, l'améliorer ? Dans ce cas, vers quel autre état souhaite-t-on aller ? Ces questions requièrent des approches adaptées et créatives, très différentes des approches utilisées généralement en conservation des milieux naturels.

\*\*\*\*\*

## **Ateliers thématiques, partie 2**

### **Atelier 4. Principes et outils de gestion écologique des parcs-nature applicables dans les parcs locaux et ailleurs en milieu urbain**

Sylvie Comtois, conseillère en planification, Division de la Gestion des grands parcs, Ville de Montréal

### **Bref résumé de la présentation**

Sylvie Comtois présente d'abord les objectifs du programme de gestion écologique des parcs-nature, un modèle de gestion particulier des écosystèmes et des paysages instauré à la fin des années 1990 par la Ville de Montréal. À partir de son expérience dans ce domaine, elle recense les principes et les pratiques de gestion écologique qui peuvent être utilisés dans les parcs locaux et les espaces verts urbains, par exemple les aménagements et les équipements fauniques, leur suivi, ainsi que la conservation des arbres à faune et des débris ligneux au sol. Elle aborde également d'autres

aspects, tels que les interventions à réaliser sur les essences végétales qui constituent des enjeux de santé publique (l'herbe à la puce et l'herbe à poux), la protection des plantes à statut précaire, l'aménagement des sentiers de manière à réduire la pression sur les communautés végétales et, enfin, les programmes de plantation pour le maintien d'une variété d'espèces indigènes et d'une mosaïque de milieux naturels. Elle cible trois principaux facteurs de succès, soit (1) la concertation avec les organismes privés de conservation, (2) la clarification des objectifs avant la définition d'une stratégie et d'un programme

d'interventions à court, moyen et long termes et (3) l'instauration d'un programme de suivi des interventions.

### **Faits saillants de la discussion**

#### **La nécessaire sensibilisation du public**

La perception des citoyens est ciblée comme un facteur à prendre en compte dans la gestion écologique. Pour certaines personnes, il faut que les parcs-nature soient « propres » et la gestion écologique des espaces est parfois vue comme un manque d'entretien. Les comportements des propriétaires privés riverains des espaces verts (parcs locaux, parcs-nature, écoterritoires) sont parfois préoccupants. Les acteurs des arrondissements ont de la difficulté à faire comprendre aux résidants que les milieux naturels ne sont pas des extensions de leur propriété et qu'ils possèdent une valeur qu'on cherche à conserver. La sensibilisation des propriétaires riverains quant à leurs responsabilités reste donc nécessaire. À cet effet, le CPM a publié en 2010 une *Capsule du patrimoine* qui fournit des pistes pour les aménagements à réaliser dans les zones tampons ceinturant les écoterritoires<sup>14</sup>.

#### **Des collaborations intéressantes**

L'intérêt des participants pour les principes et interventions regroupés sous l'expression de gestion écologique est manifeste, mais ceux-ci ont peu de temps et de ressources à y consacrer. Un intervenant travaillant pour un arrondissement fait part d'une expérience de collaboration fructueuse vécue dans son milieu. Son arrondissement prête de la machinerie à un organisme de conservation en échange de son aide dans la gestion de certains milieux naturels de l'arrondissement. Tout le monde

y trouve son compte, tant l'organisme, qui peut utiliser une machinerie autrement peu accessible parce que trop coûteuse, que l'arrondissement, qui bénéficie d'une expertise à peu de frais. Cet exemple permet de rappeler que la gestion écologique requérant une bonne connaissance des milieux naturels, les organismes de conservation sont précieux à cet égard. Une collaboration Ville-organismes peut se révéler utile pour améliorer la portée des actions, contourner le manque de ressources, etc.

#### **Des approches souples à développer**

Les choix à faire entre la conservation et d'autres enjeux, comme la sécurité du public, sont aussi discutés. Par exemple, on s'est demandé comment concilier le respect du caractère naturel des milieux boisés et la sécurisation nécessaire des sentiers par un éclairage adéquat. Ou encore, quand des branches tombent sur les sentiers, à quel moment intervenir pour ne pas nuire à la nidification des oiseaux forestiers ? Selon M<sup>me</sup> Comtois, il n'y a pas de recette; il faut parfois procéder par essais et erreurs et effectuer des suivis pour ajuster le tir au besoin. Elle rappelle l'importance de se fixer des objectifs clairs et précis avant de modifier les pratiques. Ces objectifs permettent de faire les bons choix (échancier d'interventions, choix des végétaux, etc.) et d'effectuer des suivis en fonction des objectifs à court et plus long termes.

La lutte aux espèces envahissantes illustre l'intérêt d'une telle approche. S'il n'existe pas à l'heure actuelle de méthodes permettant d'éradiquer rapidement et de façon permanente toutes les espèces végétales envahissantes, certains traitements de contrôle sont relativement efficaces à condition d'y mettre temps et énergie. Par

<sup>14</sup> Pour consulter cette capsule, voir (en ligne) : [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6377,80199570&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6377,80199570&_dad=portal&_schema=PORTAL)

exemple, les interventions de coupe du nerprun sont suivies de plantations d'espèces végétales indigènes qui, en occupant rapidement la place devenue disponible, empêchent la propagation d'espèces indésirables, le nerprun ou d'autres. Cependant, il est nécessaire de faire un suivi régulier des interventions réalisées afin de s'assurer qu'elles produisent les résultats escomptés et d'apporter des ajustements au besoin, par exemple quant au choix des espèces de remplacement.

### **Des ressources insuffisantes**

Cela soulève la question des budgets alloués et des ressources professionnelles en place. Les

participants sont unanimes à estimer que l'insuffisance des uns et des autres limite la connaissance des milieux naturels et des espaces verts ainsi que le recours aux outils de gestion écologique ayant fait leurs preuves dans les parcs-nature montréalais. On observe en outre une grande disparité entre les arrondissements, non seulement en matière d'espaces verts, mais aussi quant aux ressources professionnelles et aux pratiques. La diffusion de l'information et la formation des techniciens permettraient de mieux soutenir la motivation des acteurs et d'améliorer leurs pratiques.

\*\*\*\*\*

## **Atelier 5. Un outil convivial de mobilisation des citoyens autour du verdissement**

Pierre Bélec, Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi)

### **Bref résumé de la présentation**

M. Pierre Bélec présente d'abord la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI). Il s'agit d'un organisme à but non lucratif issu d'un programme lancé par le gouvernement fédéral en 1992, après l'adoption par la Ville de Montréal d'un moratoire sur l'acquisition de terrains pour en faire des réserves naturelles. Dans le cadre de ce programme, plus d'un million d'arbres ont été plantés sous la direction de la SOVERDI. Une refonte du programme au début des années 2000 a orienté l'organisme vers le soutien d'initiatives privées de verdissement au bénéfice de la santé publique, notamment pour contrer les îlots de chaleur urbains (ICU) et améliorer la qualité de l'air. Plus de 14 000 arbres ont été plantés en partenariat avec les éco-quartiers au cours des cinq dernières

années, dans les ruelles, cours d'écoles et grands espaces dénudés. La SOVERDI participe également à des programmes d'éradication d'espèces envahissantes (notamment le nerprun) sur le mont Royal.

La SOVERDI développe des outils pour répertorier les actions de verdissement et fournir de l'information aux citoyens, notamment sur l'identification des arbres et leur entretien. L'organisme travaille depuis plusieurs années au développement d'un répertoire informatisé de la forêt du domaine privé montréalais. De plus, il élabore un outil interactif permettant aux citoyens de faire un choix éclairé lors de la plantation d'arbres sur leur propriété, en tenant compte de l'ensoleillement, de la présence de fils électriques,

des bâtiments voisins, etc. Cet outil fournit également aux citoyens un portrait des arbres de leur milieu. Ainsi, en connaissant les espèces qui dominent le paysage de leur voisinage, ceux-ci peuvent contribuer à la biodiversité en plantant un arbre moins fréquemment rencontré.

La SOVERDI a également d'autres projets en gestation, tels que la mise sur pied d'une pépinière d'éducation et de production au futur campus d'Outremont de l'Université de Montréal, le parrainage de forêts par des groupes scolaires, la constitution de groupes d'entreprises pour l'arbre et la nature (une participation bénévole à des projets de verdissement, très populaire auprès des entreprises) et, enfin, la promotion de la Forêt urbaine instantanée (regroupements de résidents d'un même quadrilatère qui bénéficient du soutien de la SOVERDI pour une opération massive de verdissement).

### **Faits saillants de la discussion**

#### **Des pistes pour pérenniser les interventions de verdissement**

M. Bélec estime qu'il est important, pour pérenniser ces interventions, de passer par les organismes présents sur le terrain, d'améliorer les pratiques de verdissement et d'inclure aussi les sites du domaine privé chaque fois qu'on le peut. L'avantage de travailler avec les organismes locaux est que leur mission sociale consiste notamment à développer chez les citoyens un sentiment d'appartenance et une relation affective avec leur environnement. Comme la viabilité des aménagements est menacée s'il n'y a pas de suivi régulier, il est d'autant plus important de travailler avec les éco-quartiers, qui assurent une présence continue sur le terrain et peuvent offrir des formations sur la taille des arbres, l'arrosage, etc.

Quant à l'amélioration des pratiques, une intervenante souligne que les techniques de verdissement ont beaucoup évolué à Montréal au cours des dernières années. Par exemple, les fosses de plantation sont plus grandes qu'avant et on plante autant que possible des espèces résistant à la pollution et aux sels de déglacage. Selon M. Bélec, il faut également s'assurer de bien protéger les troncs des jeunes arbres. On peut également planter quelques arbres plus matures (mais plus chers) à côté de jeunes arbres pour créer une zone de protection autour de ces derniers.

Quant aux sites possédant un potentiel de verdissement, M. Bélec privilégie les plantations dans les cours d'école et les cours arrière des résidences, car ces arbres sont plus à l'abri des blessures que les arbres de rue.

#### **Autres questions et commentaires**

La capacité des non-professionnels de planter correctement les arbres et d'intervenir judicieusement sur la végétation existante est discutée. On cite en exemple des employés de Bombardier qui devaient participer à une activité d'éradication du nerprun dans le bois de Liesse, mais qui ont essuyé le refus de cols bleus qui redoutaient le prélèvement d'espèces vulnérables. Selon M. Bélec, même s'il est parfois préférable que le travail soit effectué par des professionnels, il faut également considérer l'objectif qu'a la SOVERDI de développer le lien affectif entre le citoyen et son environnement, lequel repose sur les activités bénévoles de plantation de végétaux.

Une intervenante s'interroge enfin sur le fait que la SOVERDI mise d'abord et avant tout sur la plantation d'arbres pour lutter contre les îlots de chaleur, alors que cette stratégie ne correspond pas

toujours aux aspirations des citoyens, qui préféreraient parfois planter des vivaces ou créer des potagers dans les ruelles et les cours d'école.

Selon M. Bélec, d'autres organismes financent ou accompagnent de telles initiatives.

\*\*\*\*\*

## Atelier 6. Le plan de foresterie urbaine : principes généraux et avenues à explorer à partir d'études de cas en milieu urbain

Carole Labrecque, chargée de projets en aménagement paysager écologique, Nature-Action Québec

### **Bref résumé de la présentation**

Carole Labrecque présente le *Plan de foresterie urbaine* (PFU) de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à Montréal<sup>15</sup>. Nature-Action Québec a guidé cet arrondissement dans la conception de son PFU, pour qu'il améliore ses pratiques environnementales tout en préservant et en développant son patrimoine arboricole. M<sup>me</sup> Labrecque rappelle que la *Politique de l'arbre de Montréal* invite les arrondissements à se doter d'un plan arboricole, avec pour objectif l'augmentation du couvert végétal. Selon elle, un PFU repose sur six principes. Ces principes sont : (1) la connaissance du milieu; (2) la communication et la sensibilisation; (3) la compréhension des forces et des faiblesses de la forêt urbaine dans le territoire ciblé; (4) l'analyse du paysage urbain afin d'évaluer le potentiel de développement d'une forêt urbaine et d'en définir les critères d'aménagement; (5) la planification, afin de définir les objectifs (entretien, conservation, augmentation du couvert forestier, etc.) et les actions à prendre; (6) un programme de gestion complet pour assurer la pérennité du patrimoine arboricole.

L'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce possède l'une des plus belles forêts urbaines de Montréal mais éprouve certaines difficultés à préserver ce patrimoine. Un programme d'entretien a donc été établi, lequel comprend des opérations préventives. Même si ce plan porte principalement sur les arbres situés sur le domaine public, il touche également le patrimoine arboricole privé, qui représente plus de 50 % des arbres de l'arrondissement. Pour M<sup>me</sup> Labrecque, au-delà des programmes de plantation qui sont toujours bien perçus par les citoyens, le réel défi est d'assurer la pérennité des arbres, notamment en se fixant un budget d'entretien. Elle estime qu'il est préférable de planter moins d'arbres et d'investir dans leur survie à long terme. Elle souligne que le remplacement d'arbres matures par des jeunes arbres a un coût : un jeune arbre prend très longtemps avant de rendre les mêmes services écologiques qu'un arbre mature.

---

<sup>15</sup> Ce Plan est disponible sur le site web de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=7497,85219572&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7497,85219572&_dad=portal&_schema=PORTAL).

## **Faits saillants de la discussion**

### **Les défis quotidiens de la gestion des arbres**

Plusieurs commentaires sont formulés par les participants sur les problèmes rencontrés au quotidien dans la gestion du patrimoine arboricole, notamment la difficulté de remplacer les arbres malades ou morts. Par exemple, on relie des tuyaux souterrains de gaz à une maison en contournant les racines d'un arbre, ou encore on installe une ligne aérienne à proximité d'un arbre. S'il faut ensuite couper cet arbre, on ne peut plus creuser pour planter un nouveau spécimen sans endommager ces tuyaux ou sans danger pour la ligne aérienne. Un participant résume la situation en estimant qu'il y a bien peu de place à Montréal pour de nouvelles plantations, particulièrement dans les quartiers denses. On s'interroge sur les essences d'arbres qui peuvent être plantées à proximité du réseau aérien sans risque pour la sécurité. Certaines essences, comme le tilleul, doivent être évitées car leur cime est trop fournie. À l'inverse, caractérisé par des branches mieux réparties, l'érable cohabite bien avec les réseaux électriques aériens.

De l'avis de M<sup>me</sup> Labrecque, il faudrait considérer les arbres comme des infrastructures afin de leur donner la vraie place qui leur revient. Ainsi, on pourrait prévoir ou libérer de l'espace pour eux au moment de l'implantation du réseau d'aqueduc ou de gaz, du système pluvial, des lignes électriques, etc.

Un participant fait remarquer que la Ville de Montréal a haussé ses exigences en matière de protection des arbres. L'espace qui doit être exempt

de toute construction à proximité d'un arbre, auparavant de 1 m<sup>3</sup>, a été augmenté à 5 m<sup>3</sup>.

Toutefois, à titre comparatif, la norme minimale est de 10 m<sup>3</sup> à Québec. Enfin, un participant souligne que le PFU suit les objectifs de développement durable énoncés par la Ville de Montréal, soit de faire passer la canopée de 20 à 25 % à l'horizon 2025. Il y a également une volonté politique pour accélérer le rythme des nouvelles plantations d'ici à 2017, année qui marquera à la fois le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne, le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal et le 50<sup>e</sup> anniversaire d'Expo 67.

### **L'importance de sensibiliser les élus et les citoyens**

Selon Carole Labrecque, les élus sont conscients des bienfaits résultant de l'augmentation du couvert forestier pour la qualité de vie des citoyens. Pour les sensibiliser davantage, il faudrait insister sur les retombées économiques, comme l'augmentation de la valeur foncière des propriétés en présence d'arbres matures.

Une intervenante souligne un défi posé par la diversité culturelle montréalaise. Certains immigrants considèrent que la végétation urbaine est une nuisance. Ils coupent donc les arbres et recouvrent le sol d'asphalte. Il importe de trouver un moyen de développer leur lien affectif avec la forêt urbaine. Cette même intervenante déplore le peu de main-d'œuvre dont disposent les arrondissements pour sensibiliser la population et assurer un suivi pour pérenniser les efforts en verdissement.

### Comment verdir dans les quartiers historiques ou denses ?

Un intervenant se demande comment on peut intégrer un PFU dans un arrondissement historique comme le Vieux-Montréal, caractérisé par des rues étroites et un cadre bâti très dense. Selon M<sup>me</sup> Labrecque, les villes fortement densifiées comme New York, par exemple, aménagent certains lots vacants en petits parcs (*pocket parks*), qui agrémentent les déplacements dans la ville et apportent une grande richesse aux quartiers. Ce sont des lieux de repos, de fraîcheur et de verdure. On peut également penser à des interventions ponctuelles à l'aide de « forêts mobiles » : on déplace des arbres en bacs à travers la ville pour en modifier le paysage de façon éphémère.

### Comment connaître et protéger les arbres remarquables ?

M<sup>me</sup> Labrecque mentionne qu'un programme municipal de reconnaissance et de protection des arbres remarquables est en cours d'élaboration. Dans l'attente de ce programme, il est possible de se baser sur le *Répertoire des arbres remarquables du Québec*, qui établit certains critères permettant d'évaluer les arbres candidats à un statut de reconnaissance. À partir de ces critères, on peut dresser l'inventaire des arbres d'intérêt d'un arrondissement.

\*\*\*\*\*

### Conférence de clôture : Plan de développement durable : État des réflexions pour intégrer le développement durable (DD) dans l'administration municipale montréalaise

Danielle Lussier, Chef de division, Développement durable, Direction de l'environnement et du développement durable, Ville de Montréal

François Miller, Chef d'équipe, coordination - Développement durable, Direction de l'environnement et du développement durable, Ville de Montréal



François Miller, chef d'équipe et Danielle Lussier, chef de division, Direction de l'environnement et du développement durable, Ville de Montréal

## **Bref résumé de la conférence**

Danielle Lussier décrit les principales caractéristiques du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015<sup>16</sup> ainsi que les ajouts faits depuis la version initiale. Elle présente quelques-uns des objectifs sous-jacents aux cinq orientations générales du Plan, puis le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015<sup>17</sup>, comprenant les premiers jalons d'un référentiel en développement durable. Celui-ci reflète l'approche de Montréal en matière de développement durable à travers quatre principes directeurs : la contribution de l'ensemble de la collectivité montréalaise pour la mise en œuvre du développement durable; l'amélioration de la qualité de vie et la réduction des inégalités sociales; la protection accrue de l'environnement; et la recherche d'une croissance économique durable, plaçant l'être humain au cœur de l'économie. Ces quatre principes ont donné naissance aux cinq orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, lesquelles, à leur tour, se traduisent par des objectifs spécifiques pour coordonner et encadrer l'action municipale à cet égard.

Enfin, M<sup>me</sup> Lussier présente deux nouveaux outils élaborés pour intégrer officiellement le développement durable dans les interventions de la Ville. Le premier est la nouvelle rubrique « Développement durable » dans les sommaires décisionnels<sup>18</sup>. Celle-ci traite du contenu associé au

développement durable dans le projet faisant l'objet du dossier décisionnel. Le second outil, en cours d'élaboration, est une grille d'accompagnement des projets urbains, à l'usage des professionnels de la Ville, pour améliorer la performance de ces projets en matière de développement durable. Cette grille comprendra des principes et critères à respecter ainsi que des questions qui permettront d'évaluer la performance d'un projet en regard des plans et politiques élaborés par la Ville de Montréal. Ces questions pourraient par exemple porter sur l'inclusion de logements adaptés aux besoins des différentes générations, ou encore sur la contribution d'un projet à la création d'emplois locaux permanents. Des exemples de bonnes pratiques compléteront cette grille d'accompagnement.

## **Faits saillants de la discussion**

### **L'évaluation de la performance en matière de développement durable**

En réponse à une question sur la rubrique « développement durable » dorénavant incluse dans les sommaires décisionnels, M<sup>me</sup> Lussier précise qu'on a évité la pondération en chiffres pour ne pas alourdir le processus car cette rubrique vise d'abord et avant tout des objectifs de sensibilisation. Toutefois, cela n'exclut pas l'utilisation d'objectifs chiffrés. Par exemple, la Ville s'est fixé un objectif de réduction de 30 % des GES pour 2015, qui est encore loin d'être atteint.

<sup>16</sup> Pour plus d'information sur le Plan, voir : [ville.montreal.qc.ca/developpementdurable](http://ville.montreal.qc.ca/developpementdurable)

<sup>17</sup> Pour plus d'information sur le Plan corporatif, voir : [ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=7017,70793779&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7017,70793779&_dad=portal&_schema=PORTAL)

<sup>18</sup> Les sommaires décisionnels portent sur des interventions municipales requérant une résolution d'une instance décisionnelle, qu'il s'agisse du conseil d'arrondissement, du comité exécutif, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération, ou d'une décision prise par des fonctionnaires autorisés. Ils contiennent différentes sections résumant les éléments à considérer dans le processus de prise de décision, tels le contexte du projet, les décisions antérieures, la description et la justification du projet et les aspects financiers. (Source : Ville de Montréal, Système de gestion des dossiers décisionnels).

## **L'adaptabilité des mesures aux milieux locaux**

Lorsqu'ils sont interpellés sur la question de la stratégie à adopter dans les arrondissements, M<sup>me</sup> Lussier et M. Miller indiquent d'abord que des experts ont testé le réalisme des objectifs du Plan.

De plus, des plans locaux de développement durable seront réalisés, permettant d'opérationnaliser la stratégie générale. Ainsi, les principes et objectifs généraux seront identiques pour tous les arrondissements, mais on s'adaptera aux réalités locales.

\*\*\*\*\*

## **Synthèse des conférences et ateliers**

L'ensemble des présentations et des discussions a permis de faire ressortir certains aspects et enjeux quant à la conservation du patrimoine naturel montréalais. Ils ont été regroupés sous quatre thèmes.

### **1. La perception des milieux urbanisés évolue**

Comme ailleurs dans le monde, on assiste à Montréal à un changement graduel de la perception des milieux urbanisés. C'est ainsi qu'on commence à comprendre et à reconnaître que Montréal contient une mosaïque d'espaces ouverts, boisés, prairies, friches, milieux rocheux, espaces verts qui en améliorent la biodiversité. On devrait ainsi, dans les années qui viennent, mieux évaluer les services écologiques qu'ils fournissent, de même que leur contribution à la conservation du patrimoine naturel. Un des objectifs de la gestion écologique des parcs-nature vise précisément à maintenir, voire favoriser, cette diversité des milieux. Des initiatives telles que le Plan local pour la biodiversité, auquel Montréal participe, s'inscrivent dans cette perspective.

### **2. Une vision élargie de la biodiversité est nécessaire**

Pour évaluer les services écologiques rendus par les milieux naturels en ville, certains participants ont insisté sur la nécessité d'adopter une approche ouverte. L'analyse de la biodiversité en milieu urbain doit prendre en compte les apports culturels

des espèces végétales ornementales, et même des espèces dites envahissantes, lesquelles peuvent aussi contribuer à la valeur paysagère d'un milieu.

L'exemple du boisé Marianopolis sur le mont Royal a permis de souligner que certaines espèces exotiques, notamment l'érable de Norvège, une espèce introduite qui occupe une grande partie de ce bois, font maintenant partie de la culture des Montréalais.

L'atelier thématique 3 a fourni l'occasion d'aborder un nouveau concept, celui du Nouvel écosystème. Le conférencier a souligné l'importance d'élargir la définition du patrimoine naturel en considérant les forêts anthropiques (*new natural environments*), lesquelles abritent certes des espèces exotiques potentiellement envahissantes mais fournissent aussi plusieurs services écologiques à la communauté. Ces forêts doivent être intégrées à des réseaux et gérées de manière à ce qu'elles ne produisent pas d'impacts négatifs, tels que l'envahissement d'espèces nuisibles sur des milieux naturels adjacents plus intéressants au plan écologique. Tout en limitant la propagation des espèces envahissantes, il importe de prendre en

compte les milieux naturels « artificiels » ou anthropiques et les rôles que ceux-ci jouent auprès de la population. On a ainsi souligné l'intérêt d'intégrer la dimension paysagère à la notion de patrimoine naturel et rappelé l'importance de considérer l'espèce humaine comme un élément contribuant à la biodiversité.

### **3. La palette des outils de protection et de mise en valeur s'élargit**

L'atelier thématique 2 a démontré l'intérêt de diversifier les outils de protection des milieux naturels montréalais. S'il est toujours pertinent d'utiliser les moyens légaux disponibles et de recourir à l'acquisition de terrains par les pouvoirs publics, il est aussi nécessaire de convaincre les promoteurs des avantages de la conservation de milieux naturels : bénéfices fiscaux, services écologiques et qualité accrue des projets qui en résultent. Les expériences montréalaises récentes illustrent qu'une planification concertée entre le promoteur, l'arrondissement, les services municipaux et le ministère québécois du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) bénéficie généralement aux projets. Comme la présentation de l'Éco-campus Hubert Reeves en début de journée, cet atelier thématique a confirmé l'intérêt d'une démarche collaborative, les analyses à réaliser ne pouvant être confinées au territoire visé par un projet de développement immobilier et dépassant ainsi le seul mandat d'un promoteur.

Le Répertoire en cours d'élaboration des milieux naturels de Montréal, présenté dans l'atelier 2, permettra « d'officialiser » la valeur écologique des milieux naturels retenus. Son intérêt tient aussi à l'obligation d'implanter un programme de gestion écologique sur tout milieu qui y sera inscrit.

L'atelier thématique 5 sur le verdissement a mis l'accent sur les citoyens, démontrant l'intérêt de

miser sur le lien affectif que ceux-ci ont avec leur environnement, de développer des outils pour enrichir leurs connaissances sur la foresterie urbaine et les services rendus par les différentes espèces végétales et d'inventorier les initiatives locales de verdissement. Cet atelier a aussi été l'occasion de constater le rôle important joué par les organismes de conservation et sans but lucratif, tels que les éco-quartiers, pour développer des partenariats facilitant la gestion écologique des milieux naturels et le verdissement tant sur le domaine privé que sur le domaine public.

Bref, la mise en œuvre d'une diversité d'approches et d'outils est un gage de conservation et de consolidation du patrimoine naturel montréalais. La conservation et la mise en valeur du patrimoine arboré en fait partie. Il faut non seulement planter de nouveaux arbres, mais aussi prendre soin des arbres existants. Pour ce faire, la contribution des experts est requise, notamment pour réaliser des plans de foresterie, ainsi que la sensibilisation des élus et des citoyens. Comme certaines communautés culturelles ont un rapport différent avec la forêt urbaine, il faut trouver des moyens de développer leur lien affectif avec elle. La sensibilisation représente un défi important pour les arrondissements étant donné le peu de ressources dont ceux-ci disposent.

### **4. L'innovation entraîne de nouveaux défis**

Les projets novateurs tels que l'Éco-campus Hubert Reeves éveillent de plus en plus l'intérêt des entreprises privées. Cela dit, pour y adhérer, les gestionnaires doivent être convaincus que les aspects positifs surpassent les inconvénients inévitables, comme la réduction des espaces de stationnement et la difficulté d'adapter le transport en commun à leurs besoins spécifiques.

De leur côté, les infrastructures vertes suscitent autant d'intérêt que de méfiance. Le manque de

données sur leurs coûts réels et leurs avantages à long terme ainsi que les efforts à consentir pour les implanter, suivre leur évolution et les gérer découragent plusieurs responsables. D'autre part, les contraintes budgétaires importantes et les visions opposées des biologistes et des ingénieurs freinent l'adhésion municipale à ces nouvelles approches. Les initiatives de suivi sont rares et l'information circule peu. L'atelier thématique 1 consacré à ce sujet a permis de discuter de ces problèmes.

Certaines interventions peu performantes, voire totalement inefficaces, alimentent la méfiance face aux techniques alternatives de gestion des eaux de pluie. Le dispositif de captation des eaux réalisé sur la rue Chabanel, cité en exemple, est caractéristique : difficulté de mesurer la performance du système de captation, absence de règlements municipaux adaptés, cloisonnement des expertises, manque d'information sur la technique employée, suivi inexistant. Cet atelier a également permis de rappeler l'importance d'agir à plusieurs échelles, de la parcelle jusqu'au bassin versant.

Comme ces techniques doivent être adaptées au milieu où elles sont proposées, il n'y a pas de recette universelle pour en guider l'implantation. Il faut bien connaître le milieu et son contexte élargi, faire un suivi minutieux des effets obtenus par rapport aux effets anticipés et apporter rapidement les correctifs requis. Il importe aussi de comprendre l'ensemble des conditions nécessaires pour assurer le succès à long terme des aménagements

permettant une gestion durable des eaux de pluie. Certaines municipalités sont bien outillées pour adopter une approche souple, d'autres moins. Enfin, la sensibilisation et la participation de la population sont nécessaires pour améliorer la performance de ce mode de gestion, sans parler de la concertation entre les municipalités.

Le financement du suivi semble difficile à intégrer dans les coûts globaux d'un projet, les contraintes budgétaires conduisant souvent à éliminer ce volet pourtant essentiel. Les principaux impacts du manque de suivi sont la propagation des espèces envahissantes et la formation de sentiers pédestres spontanés qui menacent la viabilité des écosystèmes.

Enfin, la communication des objectifs visés par un programme ou une intervention est retenue par plusieurs conférenciers et participants comme l'un des maillons faibles dans les projets de gestion écologique des milieux naturels. Certains citoyens voient en effet la gestion écologique comme l'abandon de l'entretien; de plus, les riverains des milieux naturels ont parfois des comportements inadaptés parce qu'ils ont du mal à saisir la valeur de ces milieux. Il en est de même de la gestion écologique des eaux de ruissellement. Quand le mode de fonctionnement des aménagements permettant de gérer les eaux de ruissellement d'une manière durable est mal compris, des interventions malheureuses peuvent diminuer leur efficacité, voire les détruire.

\*\*\*\*\*

## 5. Conclusion

Poursuivant la réflexion amorcée dans ses trois colloques précédents sur la reconnaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine, le CPM s'est centré cette année sur le patrimoine naturel de l'île de Montréal. Il a voulu approfondir la compréhension du rôle des acteurs municipaux dans la gestion de ce patrimoine, ainsi que ceux que les élus, les citoyens et les promoteurs privés jouent ou sont appelés à jouer dans les années à venir.

Le colloque 2011 a permis de mieux cerner les enjeux auxquels les instances locales et les services centraux de la Ville font face au quotidien, dont cinq principaux :

1. L'importance de la sensibilisation des élus, des acteurs des arrondissements, des citoyens et des promoteurs au rôle qu'ils peuvent jouer dans la conservation du patrimoine naturel et de la biodiversité.
2. La nécessité de définir plus précisément le patrimoine naturel montréalais et le défi que cela représente.
3. L'importance d'obtenir de l'information à jour quant aux approches, outils et techniques permettant d'implanter des infrastructures vertes et de gérer durablement les eaux de pluie.
4. L'insuffisance des ressources professionnelles, notamment en arrondissement, et les carences diverses induites, notamment quant au suivi des interventions (gestion écologique, verdissement, etc.) et, en conséquence, la difficulté d'évaluer leur performance et d'apporter des ajustements ou de diffuser les résultats positifs atteints.
5. Les nombreux défis posés par la conservation du patrimoine arboré montréalais, notamment pour augmenter la canopée de manière significative et lutter efficacement contre les îlots de chaleur.

Quatre principaux facteurs de succès ont été définis au fil des présentations et des échanges :

1. Une vision claire des objectifs visés : préciser ces objectifs permet notamment d'évaluer la performance des interventions et d'apporter des ajustements au besoin.
2. La concertation : les promoteurs, les arrondissements et les services centraux ont intérêt à travailler de concert, tant pour la planification que pour la conception des projets urbains et la gestion des milieux naturels. Au-delà du cadre réglementaire existant, la concertation est nécessaire pour la réalisation de projets favorisant la biodiversité.
3. Une approche pluridisciplinaire : réunir ingénieurs, biologistes, architectes, architectes paysagistes, urbanistes, professionnels en transport, etc., autour des projets à réaliser est sans doute plus exigeant, mais produit des résultats supérieurs<sup>19</sup>, comme en témoigne l'Éco-campus Hubert Reeves.

---

<sup>19</sup> À titre d'exemple, Technoparc Montréal a été récompensé le 21 septembre dernier pour le succès obtenu par la mise en place de mesures concrètes en transport durable, au cours du Petit déjeuner des entreprises Leaders en transport durable. Cet événement est organisé par les Centres de gestion des déplacements (CGD) du Grand Montréal en collaboration avec l'Agence métropolitaine de transport (AMT). Pour plus d'information : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/331868/les-centres-de-gestion-des-deplacements-recompensent-de-vraies-solutions-aux-vrais-problemes>

4. Le développement de partenariats : les nombreux exemples présentés au cours du colloque démontrent l'intérêt des partenariats pour la mise en œuvre des projets. Par exemple, dans un secteur situé à l'extrémité ouest de Pierrefonds-Roxboro, les discussions entre la Ville et 12 propriétaires et promoteurs ont mené à l'élaboration d'un projet de conservation d'une mosaïque d'habitats d'intérêt sur une superficie de 180 ha, en partenariat avec Canards Illimités. Les espaces disponibles pour le verdissement étant limités sur le domaine public, il est clair que l'objectif de la Ville de Montréal d'augmenter la canopée sur son territoire de 20 à 25 % ne pourra être atteint qu'avec l'aide de tous les acteurs concernés : services centraux, arrondissements, citoyens et organismes privés.

Il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la gestion quotidienne de la nature dans les villes et les arrondissements de l'île et pour mettre en œuvre la *Politique du patrimoine* à l'égard du patrimoine naturel, comme Marie Lessard le soulignait en début de journée. Le colloque a suscité de nombreux échanges entre les participants et, nous l'espérons, créé des ponts disciplinaires entre les divers univers dont ils proviennent. Il a permis de prendre connaissance d'initiatives prometteuses que le CPM suivra avec intérêt, soit la création du Répertoire des milieux naturels, la réalisation des projets s'inscrivant dans le Plan d'action local pour la biodiversité montréalaise telles que les promenades urbaines et, enfin, le développement des outils liés au Plan de développement durable de Montréal.

## Liste des participants

Nancy Audet	Architecte paysagiste, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Sylvie Barriault	Conseillère en aménagement, Division des orientations et l'expertise en parcs - section planification
Gaby Beaulac	Chef de section environnement, arrondissement de Saint-Laurent
Pierre Bélec	Directeur de projets, Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi)
Gaétan Bélisle	Architecte, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Hélène Benoit	Architecte, Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie
Isabelle Boucher	Urbaniste et conseillère à la recherche, Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire
Louis-Henri Bourque	Conseiller en aménagement, arrondissement de Ville-Marie
Jacques Brisson	Professeur titulaire à l'Université de Montréal, membre du CPM
Pierre Brochu	Chef de division, voirie parcs, arrondissement du Sud-Ouest
Françoise Caron	Conseillère en aménagement, Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie
Daniel Chartier	Architecte paysagiste, Division des projets - Bureau d'expertise
Bruno Chicoine	Ingénieur forestier, Division de la production et de l'expertise arboricole
Ginette Cloutier	Agente de développement culturel, Bureau du Mont-Royal
Paul-André Cloutier	Architecte paysagiste, Division des orientations et l'expertise en parcs - section planification
Sylvie Comtois	Conseillère en planification, Division de la gestion des grands parcs
Gilles Côté	Directeur aménagement urbain, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Jacinthe Côté	Agente technique en urbanisme, arrondissement de LaSalle
Sabine Courcier	Conseillère en aménagement, Division des orientations et l'expertise en parcs - section planification
Guillaume Couture	Agent de recherche, Division de la production et de l'expertise arboricole
Johanne Couture	Directrice aménagement urbain, arrondissement de Montréal-Nord
Antony Daniel	Conseiller en planification, Division de la production et de l'expertise arboricole
Katherine Davey	Architecte paysagiste, Division des projets - Bureau d'expertise
Nicolas Dedovic	Conseiller en planification, Division de la planification et du suivi environnemental
Guy Deschamps	Biologiste, conseiller en aménagement Chef d'équipe, Division de la planification et du suivi environnemental
Christiane Desjardins	Conseillère en aménagement, Division des orientations et l'expertise en parcs - section planification
Alan DeSousa	Maire, vice-président du comité exécutif et responsabilité au comité exécutif sur la mise en valeur du territoire, du patrimoine et de la culture, arrondissement de Saint-Laurent
Michel Devoy	Chef de division gestion stratégique, recherche et développement, Division des projets - Bureau d'expertise

Patricia Di Genova	Conseillère en planification, Division de la gestion des grands parcs
Marie-France Frigon	Directrice aménagement urbain, arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Angelo Geromin	Contremaître horticulture parcs, arrondissement de Saint-Laurent
Gaetan Gingras	Chef de division parcs, arrondissement de LaSalle
Michèle Giroux	Directrice aménagement urbain, arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Jean-Benoit Guénette	
Pascale Harvey	Conseillère en aménagement, Division des orientations et l'expertise en parcs - section planification
Marc-André Hernandez	Conseiller en aménagement, arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Claude Juteau	Agent technique principal, Division de la planification et du suivi environnemental
Carole Labrecque	Chargée de projets en aménagement paysager écologique Nature-Action Québec
Jacques Lachapelle	Professeur titulaire, Membre du CPM
Michel Lamontagne	Biologiste, Vice-président du CPM
Daniel Lauzon	Architecte paysagiste, Division des orientations et l'expertise en parcs - section planification
Francis Lefebvre	Architecte, arrondissement de Ville-Marie
François Lefebvre	Contremaître voirie, Parcs et espaces verts, arrondissement de Saint-Laurent
Pierre Legendre	Conseiller en planification, Bureau du Plan
Danielle Lussier	Chef de division projet urbain, Division du développement durable
Marie-Claude Massicotte	Chef de section projets partenariats grands parcs
Collin Maynard	Conseiller en développement durable, Société du Parc Jean-Drapeau
Mario Monette	Président-directeur général , Technoparc Montréal
Jennifer Ouellet	Conseillère en aménagement, Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie
Catherine Philibert	Conseillère en planification, Bureau du Plan
Joanne Poirier	Directeur, Ville de Westmount
Claire Poitras	Professeure-chercheure agrégée à l'Institut national de la recherche scientifique, membre du CPM
David Pollock	Maire, Ville de Beaconsfield
Jean Robillard	Chef de division parcs espaces verts et environnement, arrondissement de Saint-Laurent
Chantal Rossi	Conseillère d'arrondissement, arrondissement de Montréal-Nord
Antoine Saint-Laurent	Conseiller en aménagement, arrondissement de Saint-Laurent
Brenda Salmon	Naturaliste, Écoquartier Louis-Riel
Christina Sanda	Conseillère en aménagement, Urbanisme - promotion et soutien à l'investissement
Evelyne Sauvageau	Inspectrice horticultrice, arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Pierre-Paul Savignac	Chef de division urbanisme, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie
Julie St-Arnault	Architecte-paysagiste, membre du CPM

Julie Tellier	Conseillère en aménagement, Division des orientations et l'expertise en parcs - section planification
Carole Tremblay	Agente technique en horticulture arboriculture, arrondissement de Saint-Laurent
Jacques Tremblay	Conseiller en planification, Division de la planification et du suivi environnemental
Marco Tremblay	Architecte préposé à la planification, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie
Sabin Tremblay	Conseiller en aménagement, arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Valérie Tremblay	
Andrée Turenne	Conseillère en aménagement, Division des orientations et l'expertise en parcs - section planification
Hilde Wuyts	Conseillère en planification, Bureau du Plan
Annie Ypperciel	Architecte paysagiste, Division des orientations et l'expertise en parcs - section planification



**Pour tout renseignement additionnel, communiquez avec  
le Conseil du patrimoine de Montréal à l'adresse suivante :**

Édifice Gaston-Miron  
1210, rue Sherbrooke Est  
Bureau 002  
Montréal (Québec)  
H2L 1L9

Téléphone : 514 872-4055  
Télécopieur : 514 872-2235

[cpm@ville.montreal.qc.ca](mailto:cpm@ville.montreal.qc.ca)

Édition et diffusion  
Conseil du patrimoine de Montréal

[ville.montreal.qc.ca/cpm](http://ville.montreal.qc.ca/cpm)

ISBN : 978-2-7647-1029-6  
Novembre 2011

Cet événement a été planifié en se référant à l'action 2.22<sup>20</sup> du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise – Phase 2007–2009, et à partir de la liste des mesures écoresponsables définies par la Direction de l'Environnement et du Développement durable de la Ville de Montréal.

---

<sup>20</sup> « Basée sur les 3RV (réduction, réemploi, recyclage, valorisation), l'action consiste à réduire la production de déchets, promouvoir l'achat local et l'utilisation de produits équitables, et encourager la sélection d'entreprises d'économie sociale (traiteurs, imprimeurs, etc.) dans l'organisation d'événements, de congrès, de colloques et de rencontres de travail. »  
(Source : [ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=736,5246093&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=736,5246093&_dad=portal&_schema=PORTAL))